39e Année - N° 3013. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 23 Juillet 1927

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LA DERNIÈRE DU JOURNAL "LA DÉFENSE"

Que le journal *La Défense* travestisse la vérité et, dénaturant les faits, s'efforce de me diminuer au sujet de mon action concernant la situation juridique de Sisteron, il n'y a là rien d'étonnant... C'est un procédé qui lui est propre ; il l'a déjà employé au sujet de mon intervention devant le Conseil général sur la question des Ponts et Chaussées. Il le renouvelle avec le même cynisme ! C'est normal. Je n'attends de lui ni justice ni bonne foi : c'est le journal de M. Joseph Turcan.

Cette fois-ci par exemple le désir de me nuire lui fait dépasser les bornes du ridicule ! c'est à se demander si le rédacteur anonyme de *La Défense* n'est pas entièrement « cinglé ». Evidemment l'article est anonyme : de pareilles âneries (et je suis correct) ne se signent pas ; elles amèneraient tout droit leur auteur aux cabanons de Montdevergues !

Donc, si l'on en croyait *La Défense*, dans nos démarches collectives auprès des Ministres compétents que nous sommes allés voir pour mettre un terme à l'injustice qui pèse sur les justiciables de l'arrondissement de Sisteron, je me serais présenté comme *Maire de Sisteron* ! ! !

Pour qui donc prenez-vous vos lecteurs, Monsieur le Gérant de *La Défense*, pour vouloir leur faire avaler semblables âneries ?

Apprenez, Monsieur, que lors de notre réception par le Garde des Sceaux notre délégation a été présentée au ministre par M. Honnorat sénateur en l'absence de M. Peytral, sénateur des Hautes-Alpes Les intéressés ne se présentent pas eux-mêmes : c'est, conformément à l'usage, celui qui présente la délégation, qui annonce le nom et la qualité de chacun des membres.

Ne voyez-vous pas M. Honnorat faire suivre ma qualité de Conseiller général de celle de "Maire de Sisteron".

C'eût été un bel éclat de rire dans le clan de mes collègues au milieu desquels je me trouvais. Il y avait là en effet à mes côtés : De Courtois, président du Conseil général des B-A ; Massot (La Motte-du-Caire) ; Mouraire (Turriers) ; Turrel (Seyne).

Il y avait également les députés Gardiol et Baron ! Et l'on peut dire que ces Messieurs connaissent quelque peu notre ami Emile Paret, qu'ils sont venus solliciter tant de fois !! Dès lors, si la mégalomanie s'était emparée de moi et que j'ai voulu pour un instant prendre la qualité de "premier magistrat municipal", le docteur de service au Ministère m'eût certainement envoyé à la douche... Je préfère que ce soit le Rédacteur anonyme de *La Défense* qui soit soumis à ce régime..... car il me parait en avoir grand besoin.

Lorsque nous avons été reçus, toujours pour le même motif, quelques jours plus tard par M. le Président du Conseil, notre délégation ne comprenait plus que les sénateurs et les députés des Hautes et des Basses-Alpes auxquels j'avais été prié de me joindre. C'est M. Petsche qui a cette fois présenté les membres de la délégation à M. Poincaré. Il y avait là encore les députés Gardiol et Michel, (Charles Baron n'était pas venu) les sénateurs Honnorat et Perchot, et vous pouvez m'en croire, Monsieur le Rédacteur fantaisiste, aucun de ces Messieurs ne m'a gratifié de l'appelation flatteuse de " Maire de Sisteron ". Les qualités de travail, de zèle et de dévouement de mon excellent camarade et ami Emile Paret lui permettent d'occuper avec beaucoup plus d'autorité que moi-même ces délicates fonctions... Je reste, moi, le Conseiller Général du Canton de Sisteron, et c'est en pleine harmonie, non seulement avec M. le Maire de Sisteron mais avec Messieurs les Maires des communes de tout le canton que nous nous occupons des intérêts de nos concitoyens !

— Et maintenant que tous les lecteurs, aussi bien de *La Défense* que du *Sisteron-Journal*, se sont rendus compte du ridicule dans lequel vous êtes tombé ; laissez-moi vous donner un conseil Monsieur le gérant : abandonnez votre emploi ; il y a des postes vacants dans les rédactions de " Froufrou " et de la " Gaudriole ". Sollicitez-en donc un, vous me paraissez mûr pour cela !

EMILE GALICI,
CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES ALPES.

Comme suites à ses actives démarches relatives à la situation faite aux justiciables de l'arrondissement de Sisteron, notre compatriote Emile Galici, Conseiller général a reçu les réponses suivantes :

Paris 11 Juillet 1927.

Monsieur Galici,

Juge de Paix à Nemours (S.-et-M.)

Cher Monsieur Galici,

J'ai bien reçu vos intéressantes communications. Dès que la question aura été étudiée par le Président du Conseil je l'entretiendrai de la formule heureuse que vous me soumettez.

Veuillez agréer, Cher Monsieur Galici l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Maurice PETSCHE,
Député des Hautes-Alpes.

Paris, le 10 Juillet 1927.

Collègue Galici,

Je reçois votre lettre et votre texte.

Après le mot : régions (4m ligne de l'exposé des motifs) je propose d'ajouter : depuis plusieurs années.

De même pour corser le texte de l'article unique et parer aux controverses, je propose la suppression des futurs : lorsqu'il n'y aura pas, etc., par la formule suivante :

« Dans les....., où la représentation des parties est rendue impossible par suite de l'absence totale ou de l'insuffisance numérique d'avoués au siége, les parties en cause PEUVENT....., etc. »

Avec Petsche, nous verrons à mettre cela à un point minutieux, lui, avec son esprit juridique et moi, si vous le voulez bien, avec une volonté de bonne présentation et de réalisation rapide.

J'ai vu hier Petsche. Il attendait toujours la réponse de Poincaré pour aller de l'avant.

La clôture est proche. Que de temps perdu.

Je vous salue, collègue Galici.

Docteur Louis GARDIOL,
Député des Basses-Alpes.

Dès la réception de la lettre du citoyen Gardiol, notre conseiller général a fait connaître qu'il n'apportait aucune vanité d'auteur en cette affaire *et qu'il acceptait de grand cœur tout texte qui libérerait le plus tôt possible les justiciables de l'arrondissement de Sisteron* de l'inique servitude fiscale qui pèse sur eux.

En l'espèce nous ne réclamons pas de privilèges pour nos compatriotes, nous ne réclamons que le droit commun : nous l'aurons !

Rubrique des Mutilés

LE RELÈVEMENT DES TARIFS DES PENSIONS DE GUERRE

Nous toucherons des rappels pour 1926 et 1927

Nous résumons ci-dessous l'essentiel des nouvelles dispositions adoptées par la Chambre et le Sénat au cours des séances tenues dans la nuit du 13 au 14 Juillet, concernant les rappels de pensions à verser aux victimes de la guerre pour 1926 et 27.

Le total de ces rappels atteint 797 millions.

a) Augmentation générale de 20 o/o des tarifs de 1919 Pension principale et majoration pour enfants.

b) Majoration supplémentaire de 5 à 10 o/o pour les invalides de 40 à 100 o/o (Pension principale et majoration pour enfants).

c) Majoration de 10 o/o pour les pensions de veuves (Pension principale et les allocations d'ascendants).

d) Majoration supplémentaire de 10 o/o pour les majorations pour enfants de pensions de Veuves et d'Orphelins.

Ces majorations ne se cumulent pas avec les majorations supplémentaires pour enfants, allouées par la loi des finances du 19 décembre 1926.

Tous les invalides de guerre, les Veuves, Orphelins et Ascendants toucheront donc un rappel à compter du 1e Aout 1926 de 20 à 30 o/o de la pension principale. Nous indiquerons la semaine prochaine à nos camarades le montant exact des sommes qu'ils auront à toucher et à partir de quelle date et de quelle façon ils toucheront les rappels.

COLOMB,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Président Honoraire de la F. D.
des éprouvés de la guerre.

Le prix des cocons en 1927

L'Office National Sericicole nous communique :

Prix des cocons en 1927. — Les Commissions paritaires de fixation des prix des cocons frais achetés au cours se sont réunies à Valence le 5, à Avignon, le 6, à Alès le 7 et à Aubenas le 9 Juillet 1927.

Leurs décisions sont les suivantes :

1re Région ; Valence, Prix du kilog : 21 francs si la graine a été achetée par l'éducateur et à 20 francs si la graine a été fournie gratuitement.

De plus, la garantie suivante a été donnée par la filature :

Versement d'une ristourne égale entre 20 francs et le prix du kilo de cocons qui résultera du prix moyen du cours des soies Cévennes 1er ordre 12/16 du 1er juillet au 1er Janvier. Ce prix étant déterminé par un tableau qui fixe le prix des cocons d'après le cours des soies, avec un bénéfice de 10 o/o pour la filature.

2me Région. — Avignon (Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Basses-Alpes.

Malgrè les efforts faits par les délégués du Comité National de la Sériciculture, aucune conciliation n'a pu être obtenue entre les délégués filateurs et délégués sériciculteurs.

Les délégués filateurs ayant proposé les conditions adoptés par la Commission paritaire de Valence, et les délégués sériciculteurs ayant maintenu le prix de 22 francs plus la graine,

3mo région. — Aubenas, Prix du kilog, 21 francs si la graine a été achetée par l'éducateur, et à 20 francs si la graine a été fournie gratuitement.

De plus, en cas de hausse du cours moyen des soies grèges Cévennes, 1er ordre 12/16, du 1er Juillet au 1er Janvier 1928, la filature s'engage à verser aux éducateurs une ristourne de 4 o/o sur l'augmentation de ce cours moyen à partir de 360 francs.

Cette décision a été prise à l'unanimité après une longue et courtoise discussion où il a été fait état à la fois des prix finis pratiqués sur les divers marchés du cours des soies, du 1er avril au 1er Juillet 1927, du cours des cocons sur les marchés étrangers et de la situation générale du moment.

Nota — Le cours moyen sera établi officiellement par les soins du Comité National de la sériciculture.

4e Région — Alès, Prix du kilog, 21 francs si la graine a été achetée par

© VILLE DE SISTERON

l'éducateur et à 20 francs si la graine a été fournie gratuitement.

De plus, en cas de hausse du cours moyen des soies grèges Cévennes, 1er ordre 12/16 du 1er Janvier au 1er Juillet la filature s'engage à verser à l'éducateur une ristourne de 4 o/o sur l'augmentation de ce cours moyen à partir de 375 francs.

Cette décision a été prise à l'unanimité après une longue et courtoise discussion où il a été fait état à la fois des prix finis pratiqués du cours des soies du 1er avril au 1e Juillet, des cours de cocons sur les marchés étrangers et de tous autres éléments d'appréciation.

Nota — Le cours moyen sera établi officiellement par les soins du Comité National de la sériciculture.

Conseil Municipal

DE SISTERON

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie mercredi soir 20 Juillet sous la présidence de M. Paret Emile, maire, assisté de MM. Turcan Joseph et Roa Eugène, adjoints. Dix-sept conseillers étaient présents.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Conseil a voté une contribution extraordinaire au principal des 4 contributions de 92 centimes additionnels destinés à assurer le paiement des annuités d'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt de 435.000 francs à contracter auprès du Crédit Foncier de France. Cette somme, jointe à la subvention de l'Etat soit au total 670.000 francs, constitue le montant global du deuxième lot des travaux d'alimentation en eau potable : Construction des conduites d'amenée depuis les sources du domaine du Châtillon, définitivement captées, jusqu'à la galerie-réservoir du Collet. Ces travaux seront, par les soins de l'administration des Ponts-et-Chaussées, mis en adjudication prochainement.

Le Conseil, sous la présidence de M. Joseph Turcan, premier adjoint, a ensuite examiné et approuvé le compte administratif du Maire pour l'année 1926 qui se solde en recettes à 435.345 fr. 85, et en dépenses, à 412 400 fr. 04 soit un excédent de recettes de 22.945 fr. 81, qui, joints au reliquat de l'exercice 1925 de 75.401 fr. 12 donnent un reliquat définitif de 98.346 fr. 93.

Le reliquat sus-indiqué a été porté en recettes au budget additionnel de 1927 ainsi que le montant de l'emprunt et de la subvention pour adduction d'eau lequel budget se solde par un exédent de recettes de 1.817 frs. 21.

Les comptes et budgets du Bureau de Bienfaisance et de l'Hôpital-hospice ont ensuite été approuvés tels qu'ils ont été présentés par les commissions administratives de ces établissements ainsi que les comptes et budgets des chemins vicinaux pour 1927.

Le conseil décide de participer pour une sommelde 450 f. à la réfection de la tour de la gendarmerie, classée monument historique.

L'administration des domaines offre de nouveau la cession à la ville de la citadelle moyennant la somme de 50.000 francs, Le conseil de son coté, maintient son offre de 30.000 frs. Nous sommes loin du prix primitivement demandé de 300.000 francs.

Après avoir statué sur quelques questions administratives et sur diverses demandes d'assistance, la séance est levée à minuit.

ECHOS

Le suffrage des Femmes aux Elections Municipales

La Chambre a réglé la question du suffrage-feminin, qnestion réservée au moment de la discussion de la loi électorale.

M. Renaudel proposait d'inviter le Gouvernement à hâter devant le Sénat le vote de la proposition votée par la Chambre accordant le droit de suffrage municipal aux femmes.

M. Flandrin, rapporteur de la commission insista sur la nécessité de voter cette loi assez longtemps avant le renouvellement des municipalités en 1929.

M. Poincaré déclara que le Gouvernement acceptait la proposition et qu'il la ferait sienne devant le Sénat.

Par 445 voix contre 105, la proposition fut adoptée.

Séance de nuit

La séance qui se tint dans la nuit de jeudi à vendredi fut mémorable. D'abord parce que ce fut un jour de chahut comme on n'en avait pas vu depuis la formation du ministère Poincaré. Ensuite parce que M. Victor Le Guenn dit Totor monta à la tribune pour la première fois. Il fit de très beaux débuts en lisant son discours qui était d'ailleurs écrit par M. Barillet, député de Loir-et-Cher.

Pendant la suspension de séance, Totor, entouré par de nombreux députés de droite fut emmené en triomphe à la buvette où l'on porta de multiples toasts à ses débuts d'orateur.

Puis pour lui faire honneur, on entonna en chœur des cantiques religieux. Comme il faisait chaud les fenêtres étaient ouvertes.

Les passants attardés qui rentraient chez eux s'arrêtaient étonnés et se demandaient si les « élus du peuples » ne tenaient une séance de nuit que pour chanter des cantiques.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

La Gueuse Parfumée.

Sous ce titre, Paul Arène a écrit un recueil de charmants contes provenceaux. Notre petit coin de terre y tient sa large part On y respire, dans ce recueil, toute la flore alpestre et provençale et chacun sait si elle est variée.

Notre terroir est en période de cueillette de fleurs de lavande : les montagnes en sont couvertes, la fleur bleue jette une teinte nouvelle dans la verdure des arbrisseaux et des mille plantes aromatiques tandis que la Cigale, du lever au coucher du soleil, chante sa chanson estivale.

Chaque jour des camions chargés jusqu'au faite de fleurs de lavandes traversent notre ville laissant derrière eux un parfum qui n'a rien de commun avec celui qui s'échappe des andronnes toujours sales et d'une rue qu'on s'obstine à ne jamais arroser malgré les fortes chaleurs.

La Gueuse Parfumée ! c'est la grande bourgade de Sisteron réfractaire aux innovations modernes ; chacun de ses admirateurs la voudrait toujours plus belle et plus coquette, et les estivants attirés par les coins pittoresques qu'elle recelle voient en elle la Reine des Alpes Provençales ; ils l'aiment du plus profond de leur cœur parce qu'elle leur offre des collines boisées et arides, des cours d'eau poissonneux et des bois giboyeux ; ils l'aiment surtout parce qu'ils trouvent chez elles un air vivifiant et une tranquillité morale.

C'est parce que nous l'aimons tous cette Gueuse Parfumée, que nous voudrions la voir souriante et gracieuse faire étalage de ses charmes, de sa beauté et de sa fraîcheur alpestre si les eaux du Châtillon et la disparition de l'archaïque vidange contribuaient à l'entretien de sa coquetterie et de son hygiène.

Les Touristes des Alpes en Excursion

Invités aux fêtes de Digne pour le lundi 15 Aout, nos musiciens profiteront de cette sortie pour réaliser un projet qu'ils caressaient depuis longtemps. Le dimanche 14 Aout, ils iront excursionner à Barcelonnette par la vallée de la Durance avec arrêt à Remollon. Ils séjourneront à Barcelonnette toute la journée du dimanche et donneront un concert dans cette ville dans l'après-midi. Ils en repartiront le lendemain pour Digne en empruntant la pittoresque route de Seyne pour aller participer avec d'autres musiques à la magnifique calvacade que prépare notre ville voisine.

Avant leur départ ils donneront le Samedi soir à Sisteron à l'endroit qui sera indiqué le grand programme qu'ils se proposent d'exécuter à Barcelonnette

L'absence de notre musique durera deux jours. Nous lui souhaitons un agréable voyage.

A cette occasion, MM. les musiciens sont priés de suivre assidument les répétitions.

Promotion Académique

Parmi les nouveaux promus au titre d'Officier d'Académie à l'occasion du 14 Juillet, nous relevons avec plaisir le nom de M. Rouvier, notre distingué directeur de l'Ecole Communale de Sisteron à qui nous adressons toutes nos félicitations.

Arbres fruitiers

Comme les années précédentes, l'Office départemental agricole met à la disposition des agriculteurs, à des prix avantageux, des arbres provenant de la pépinière régionale de Cabannes.

Le transport et l'emballage sont à la charge du destinataire.

Demander le catalogue des variétés disponibles, à l'Office, 9, Rue Colonel-Payan, à Digne.

Aux éleveurs d'abeilles.

Afin d'intensifier et de vulgariser l'élevage des abeilles, l'Office départemental agricole est en mesure de distribuer aux agriculteurs bas-alpins 30 ruches à cadre système Dadannt-blatt complète avec hausse et tous ses cadres, toit recouvert de rubéroïd, grands cadres amorcés de cire gaufrée au prix de 100 francs l'une, franco toutes gares des Basses-Alpes.

Sur le vu de la quittance du fournisseur, l'Office consentira une ristourne de 25 francs par ruche. Il ne pourra être attribué plus de 2 ruches par demande. Les agriculteurs ayant obtenu des ruches à prix réduit les années précédentes ne pourront en demander à nouveau.

Se faire inscrire à l'Office agricole, 9, Rue Colonel-Payan, à Digne, avant le 1er Octobre dernier délai. Indiquer son adresse exacte et la gare destinataire, joindre à la demande un certificat établi par le maire attestant que le demandeur n'a pas déjà en sa possession des ruches perfectionnées.

Avis aux Mutualistes

Les mutualistes en retard pour le paiement de leur cotisation sont priés de vouloir retirer leur carnet en acquittant les cotisations mensuelles chez M Siard, trésorier.

Avis aux Chasseurs

Pour permettre l'établissement des permis de chasse avant l'ouverture, MM les chasseurs sont invités à produire dès maintenant à la Sous-Préfecture de Forcalquier leur demande dument visée par le Maire de Sisteron.

La dite demande doit être établie sur une feuille de papier timbrée à 3 fr. 60 et être accompagnée de la quittance du percepteur et de l'ancien permis.

Ecoutez ceci :

L'indicateur de vitesse et l'indicateur de pression d'huile sont vos deux familiers de la route. Mais le premier est l'ami qui vous flatte et vous coûte cher, et vous n'avez que sourire pour lui. Le second murmure économie, prudence, danger de grippage : peut-être jamais, pas une seule fois ne l'avez-vous regardé.

GARAGE BUES.

L'Almanach de Lisette pour 1928, est en vente à la librairie LIEUTIER, rue Droite.

Saint-Vincent-s-Jabron

AVIS. — MM. LATIL François père et LATIL Louis fils propriétaires à Châteauneuf-Miravail et à Saint-Vincent-sur-Jabron informent le public que leur fils et frère Hyacinthe LATIL se dispose à vendre du bien de famille qui ne lui appartient pas. Les acquéreurs éventuels sont priés de s'abstenir de traiter toute affaire avec le sus-nommé Hyacinte LATIL.

MISON

Distinction Honorifique

Notre concitoyen, M Peyron Edouard instituteur en retraite, vient d'être promu Officier de l'Instruction Publique.

Nous lui adressons, à ce sujet, nos plus vives et plus sincères félicitations, car jamais distinction ne fut mieux méritée que celle qui vient d'être accordée à notre compatriote et ami.

En effet, M, Peyron a exercé avec un zèle et un dévouement sans égal les fonctions d'instituteur public pendant 42 années dans la commune de Mison ; il assure depuis 52 ans, dans la même commune la charge de secrétaire de Mairie A ce titre il a rendu d'innombrables services à la population toute entière.

Lors du 16 Mai, sa fidélité à la République lui valut un déplacement d'office, mais la tourmente passée, ses chefs, en raison de sa valeur professionnelle, le replacèrent au poste de Mison, qu'il ne quitta plus jusqu'à la retraite. A l'heure actuelle, il seconde toujours en qualité de secrétaire, le dévoué maire de Mison, M. Clément.

M. Peyron était officier d'académie depuis le 13 Juillet 1910 et titulaire de la médaille d'argent de l'enseignement.

La population de Mison toute entière se joint à nous pour présenter au nouvel Officier de l'Instruction Publique, ses plus affectueuses et cordiales félicitations.

ETAT-CIVIL

du 16 au 22 Juillet

NAISSANCES

Jehanne Josette Marie Beaume.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

MARIAGES

Entre Henri Louis Félix Reynaud, cultivateur à Sisteron et Cyprienne Andréa Oddou, s. p. à Siéteron.

DÉCÉS

Bénoni Chaix tailleur, 83 ans, hôpital

PRÉCAUTION INDISPENSABLE

Le succès toujours croissant de la poudre Louis Legras a suscité bien des imitations. Aussi recomandons nous d'exiger sur l'étiquette, sur la boîte et sur son enveloppe bleue les mots « Louis Legras ». En effet, ce remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, est le seul qui calme instantanément les accés d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux, de vieilles bronchites et guérisse progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 3 fr.75 (impot compris) adréssé à Louis Legras 1, Bd Henri IV a Paris.

FOOT-BALL

District des Hautes et Basses-Alpes — Foot-Ball Association

Réunion du 27 Juin 1927. Présidence de M. Ruby. Le bureau décide de demander au District du Dauphiné, ainsi que cela s'est produit lors de la transformation de l'ex-district des Alpes en district de Savoie et district du Dauphiné, une répartition des fonds en caisse, pour subvenir aux premières dépenses.

Championnats. — *Les dates suivantes sont retenues, en principe, pour les championnats qui commenceront à partir du quatrième dimanche d'Octobre ; pour la première série : 2e et 4E dimanche ; pour les séries inférieures : 1e et 3e dimanche.*

Lettres de Sisteron-Vélo *et de l'*A. F. C. *de L'Argentière. Nécessaire a été fait.*

*Lettre de l'*U. S *de Veynes qui organisait un tournoi de sixte le 26 Juin. Notée.*

Lettre de la Ligue du Lyonnais *annonçant l'envoide 105 licences. Après vérification, un manquant de 20 questionnaires a été constaté et signalé à la Ligue.*

Lettre du Syndicat d'initiative de Gap et des Alpes. *Le bureau adresse ses plus vifs remerciments au* Syndicat *pour l'offre proposée qui sera soumise à la prochaine assemblée générale de septembre.*

La prochaine réunion aura lieu sur convocation.

© VILLE DE SISTERON

TEINTURERIE LYONNAISE

KOCH, successeur de **GOLLION**
— Rue Elisée, GAP —

DEPOT : Mme **Tourniaire**, 48, Rue Droite, SISTERON.

M. KOCH a l'honneur de vous informer que par suite d'améliorations apportées dans son matériel et vu l'augmentation de son personnel, il sera à même de livrer rapidement tous les travaux que vous lui confierez.

Noir pour Dame en 24 heures.
Toutes les teintes à l'échantillon.
Nettoyage à sec perfectionné.

Mme TOURNIAIRE se charge également de tous travaux de plissage et jours à la machine.

Tous les travaux sont livrés dans la semaine. *Meilleurs prix.*

OFFRE EXCEPTIONNELLE
BIDONS RECLAME

PEINTURE

40 kilos 80 francs.
20 kilos 45 francs

Pour tons blanc et gris. Autres tons 90 et 50 francs. Récipient compris. Expédit. port dû. Paiement d'avance ou contre remboursement. Prête à l'emploi. Qualité garantie. Pour tous matériaux. Int. et Ext. Reprise si pas satisfaction. Notice. régérences et prix pour toute quantités. Etabl **UNIC-COLOR** Service Z. F. 5 bis rue République, à **PUTEAUX** (pont Neuilly) Seine.

HERNIE

R.C. Seine 102.310

Membre du Jury et Hors Concours

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort à

COMPRESSION SOUPLE

de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, 44, Boulevard Sébastopol, la hernie, infirmité dangereuse, n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Médical, le 5 Juillet 1922, ces nouveaux appareils appliqués à des milliers de désespérés réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés la **SECURITE**, la **SANTE**, et selon l'avis des malades eux-mêmes, la **GUERISON DEFINITIVE**.

Devant de tels résultats, garantis toujours par écrit, les personnes atteintes de hernies doivent s'adresser à **M. GLASER**, qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils à

SISTERON, 3 août, de 10 h. à 3 h. à l'Hôtel des Acacias.

FORCALQUIER, 4 août, hôtel des Lices.

LES MÉES, 5 août, hôtel Barras.

DIGNE, Samedi 13 août, hôtel Boyer-Mistre.

Nlle Ceinture Perfectionnée pour déplacement de tous organes. Traité de la Hernie, fc' sur demande à M. GLASER, 44 Bd Sébastopol, Paris

---

— BOURRELLERIE —
— SELLERIE —

SOMMIERS - MATELAS

Léopold Maurel fils
Place de la Pousterle
SISTERON
Prix défiant toute concurrence
Livraison rapide

VENTE

de tout un matériel agricole

pour cause de fermage tels que **charrettes, faucheuses, charrues, harnais,** etc...

S'adresser à M. Reynier, en ville.

LA HERNIE

a commencé à faire moins de victimes en France, à partir de l'apparition du fameux *Bandage pneumatique sans Ressort* de **A. CLAVERIE**, de Paris.

Il suffit de consulter les statistiques pour s'en assurer :

L'éminent Spécialiste des **Établissements A. CLAVERIE** vous recevra dans les villes suivantes de 9. à 4 h.

GAP, Samedi 23 Juillet, Hôtel des Nègociants, de 10 h. à 2 h.

DIGNE, dimanche 24, hôtel Rémusat.

VEYNES, Lundi 25, Hotel Dousselin.

FORCALQUIER. Mardi 26, Hotel Lardeyret.

LARAGNE, Mercredi 27, Hotel Moderne (jusqu'à 2 heures.)

EMBRUN, Vendredi 29, Hotel Moderne.

SISTERON, Samedi 30, Hotel des Acacias.

CEINTURES PERFECTIONNÉES

contre les **Affections de la matrice et de l'estomac, Rein mobile, Ptose abdominale, Obésité,** etc., les plus *efficaces*, les plus *légères*, les plus *agréables* à porter.

MODÈLES NOUVEAUX ET EXCLUSIFS des Etablissements A. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon**

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres forts.

Nombreux sont les cyclistes qui roulent sur la même machine depuis plus de

vingt ans,

car ils avaient choisi une bicyclette

Peugeot

faites comme eux

Voir les derniers modèles de cycles et motos chez l'agent :

CH. FÉRAUD
SISTERON

Vente à crédit

Location d'Automobiles

A. ALLIBERT

CAFE DES ALLIES
Téléphone 3. *SISTERON.*

E. CASAGRANDE

DENTISTE, 10 place de l'Horloge, SISTERON

Consultations tous les jours sauf le Jeudi qu'il réserve pour St-Auban

---

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle R. C. N° 1469
Pour renseignements s'adresser au Directeur de la Source de Saint Pierre-d'Argençon

---

Garage des Alpes

RAMÉRO

Cours St-Jaume - SISTERON - Basses-Alpes

Soudure Autogène,

Location d'Automobiles, Voitures et Camionnettes, Fournitures - Huiles - Essence

VENTE
de voitures d'occasion remises à neuf. Travail soigné.

Réparations en tous genres.
Prix modérés

Aperçu de quelques modèles :

Camionnette Ford 700 k. très grande carosserie	5,500 fr.
Normande 500 k. démarage, écl. électriques	8,500 »
Frégoli 500 k. Torpédo 6 pl. sans transform.	6,500 »
Chassis Ford écl. dém.	6,500 »
Ford origine, 5 et 6 pl. dém. conduite intér.	8,500 »
Chassis 1 ton. 6 jantes démarrge écl. électriq.	8 500 »
Normande 1 tonne	10,500 »
Camion 1000, 1500 k. bâché. 4 vitesses	13.500 »

— Garage pour autos et camions —

Location d'Automobiles

GARAGE GALVEZ

Rue de Provence — SISTERON

—o— TELEPHONE 2. —o—

En vente à la Librairie Pascal Lieutier.

EN VENTE PARTOUT

En vente à la librairie Lieutier.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

Automobiles CITROËN

les

plus solides

QUELQUES PRIX

TORPEDO B. 12	18.000 francs
TORPEDO B. 14	20.700 »
Conduite Intérieure	23.100 »
Conduite intérieure gr. luxe	24.600 »

les moins chères à l'achat, les plus économiques à l'usage

et les

CAMIONNETTES 1 TONNE

toutes carrossées à partir de 20.100 francs

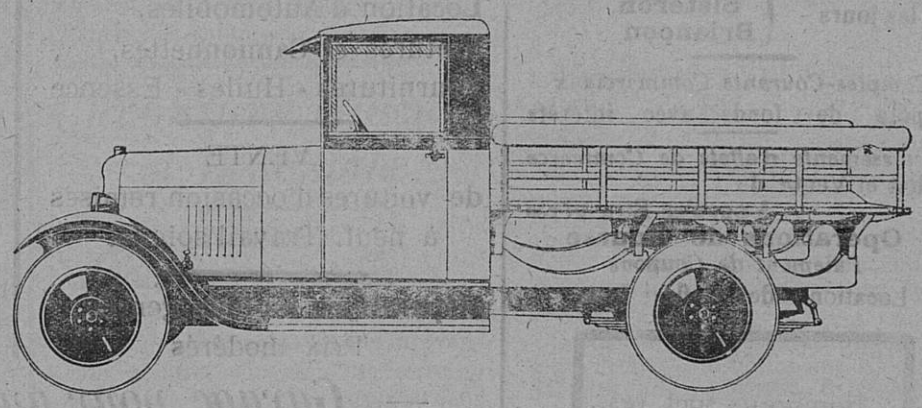

supplément pour conduite intérieure 600 francs

GRAND CHOIX DE CAROSSERIES

toutes les Citroëns sont munies de freins sur les 4 roues et les prix s'entendent avec accessoires

Atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFECTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix modérés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place IMMEDIATE par presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

L'gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON